



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MORTALITÉ DES ABEILLES

- Bilan 2023
- Perspectives 2024



Bilan 2023 – Déclarations de mortalités

- **4 déclarations** de mortalités d'abeilles sur l'Occitanie vs **plus de 71 000 apiculteurs** déclarés en 2023 en Occitanie.
- 1 dans le Gard en avril
- 1 dans l'Hérault en mai
- 1 dans le Gers en août
- 1 dans l'Ariège en septembre
- Sur 4 déclarations de mortalités massives :
 - 3 sont classés sans suites (retrait de l'apiculteur, 2 déclarations tardives)
 - **1 est une intoxication avérée déjà présente en 2022**



Retour d'expérience sur l'enquête menée suite à une intoxication avérée

- 1- La déclaration est intervenue le jour de la mortalité massive. La mortalité massive des ruches s'est échelonnée sur une semaine.
- 2- Le rapport d'analyse des abeilles prélevées révèle un taux important de la substance active « spinosad ».
Le rucher se trouve dans une zone arboricole (pêches, cerises) en fin de floraison et zone de maraîchage.
- 3- Réalisation de 4 inspections des exploitations environnantes repérées.

Pour les 4 exploitations

=> Analyse du registre de traitements, inspection des locaux phytosanitaires ainsi que les factures d'achats des produits.

=> **Conclusion : Aucune application et aucun achat de produit** contenant la substance active responsable de la mortalité des abeilles n'a été relevée.

Les inspections n'ont pas pu mettre en évidence l'exploitation responsable de la mortalité massive d'abeilles. Cependant, nous avons relevées des utilisations inappropriées de produits sur 3 des 4 inspections réalisées.

Une réponse administrative de remise en conformité ainsi que des suites judiciaires ont prononcées pour ces 3 exploitations.

Bilan 2023 – Actions du SRAL (hors enquête environnementale)

- Présentation du nouvel arrêté pollinisateur (OFB, cellule Ecophyto)
- Information et rappels réglementaires sur le nouvel arrêté pollinisateur pour chaque inspection effectuée chez un utilisateur d'intrants
- Lancement de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) en mai 2023
- Renforcement de la coopération entre SRAL et DDETSPPs et OMAA
- Modèles de réponses aux administrés mis en place
- Protocole d'enquête d'une MMAA acquis par les inspecteurs ISPE

L'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère : OMAA

Déployé dans le cadre du plan 2021-2026 en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation (MASA-MTECT)

Objectifs de ce système de surveillance :

- Répondre aux déclarations des apiculteurs relatives aux constats de troubles de santé des ruchers
- Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles domestiques en France métropolitaine
- identifier les cas groupés et de lancer des alertes.

Avantages du dispositif :

- Un **guichet unique régional**
- Une meilleure **fluidité du traitement des déclarations de MMAA**
- Une **vision globale de l'évolution de la santé des ruchers** en France

Etape du plan d'action SRAL lors d'une déclaration

- 1- Contacter les vétérinaires pour convenir d'une rencontre avec apiculteur et vétérinaire
- 2- Faire analyser les abeilles, repérage du territoire (les arbres en fleurs, informations sur les exploitations et cultures environnantes)
- 3- Prélèvement de végétaux des parcelles repérées et mise en analyse auprès de laboratoires agréés
- 4- Travail d'investigation au bureau avec les informations recueillies sur le terrain et les informations administratives connues (parfois peu d informations et de contacts possibles)
- 5- Elaboration d'une cartographie (formé sur Qgis)
- 6- Intégration des résultats d'analyses des abeilles en fonction de l'état des connaissances dans la littérature scientifique (acquisition de ressources documentaires en cours)
- 7 – Déclenchement des inspections intrants (inopinées) chez les exploitants ciblés (importance d'un renseignement précis et factuel émanant du terrain (apiculteurs)
- 8- Inventaires des stocks de produits détenus et analyse des registres (achats et cultures)
- 9- Conclusion!!

Perspectives 2024

Les MMAA sont une porte d'entrée pour repérer les pratiques agricoles irrégulières en matière d'utilisation et d'application des produits phytopharmaceutiques

Clé de réussite de l'enquête environnementale : Intervenir rapidement et réaliser des prélèvements de végétaux





Merci de votre attention...